

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 176

présenté par
M. Pradié

à l'amendement n° 119 de M. Peu

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Compléter cet amendement par les mots :

« et dans le cas d'une relation de couple, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.